

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W21-691830

171452

☐ Maladie

☐ Dentaire

☒ Optique

☐ Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1225 Société : Royal Air Maroc
☐ Actif ☒ Pensionné(e) ☒ Autre : EPOUSE
 Nom & Prénom : HERMAS Mohamed FADEL
 Date de naissance : 04 MAI 1951 1951
 Adresse : Rue 457 N° 43 Cité des Amicales des Fonctionnaires AGADIR
 Tél. : 0662180010 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur KRATI NAMA
Ophtalmologiste
Hôpital Hassan II - AGADIR

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : KRATI NAMA Age : 65

Lien de parenté : ☐ Lui-même ☒ Conjoint ☐ Enfant

Nature de la maladie : Lunettes de vue

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/08/23				INP :  Hôpital Hassan II - AGADIR INP 041002791

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

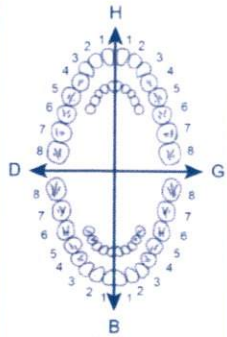
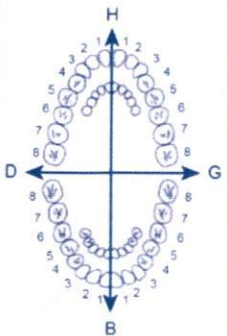
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
 OPTICIEN OPTOMETRISTE Rue Omar el Khiam Amsemat - Agadir - Tél.: 05 28 22 23 45	03 AOUT 2023					2000 DHS

RELEVÉ DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaux, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :	
					
O.D.F. PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 G 35533411 11433553 B [Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			INP :	
					

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ORDONNANCE
(RESULTATS DE LA REFRACTION)

NOM

KRATI

PRENOM

NAIMA

OD

+2.00 (-1.50 a 115°)

OG

+2.50 (-2.50 a 100°)

EP

Add: +2.75

AGADIR Le :

23/08/2023

CACHET et SIGNATURE

Docteur IDRISSI Moustafa
Ophtalmologiste
Hôpital Hassan II - AGADIR

Mehdi Reguigui + M. Far
Optique Depuis 2001
OPTICIEN OPTOMETRISTE
Rue Omar el Kham
Amsemat - Agadir - Tél.: 05 28 22 23 45



OASIS OPTIQUE

AGADIR LE : 03 AOUT 2023



Code INPE :

FACTURE N° : 242/23

Présentation des lunettes :

M : Keti Naimi

Ordonnance du Docteur : Jdissi

N° de nomenclature correspondant à la Prescription.		Loir	OD.....
			OG.....
DE/PROG.	OD.....	PRES	OD.....
	OG.....		OG.....

FOURNITURE

Prix

Monture..... // 5000H.
Verres..... Teinte..... // 1500H.

TOTAL

// 6500H.

Arrêtée la présente facture à la somme de :

// Deux mille six cents



Oasis
OPTIQUE Depuis 2001
OPTICIEN OPTOMETRISTE
Rue Omar el Kham
Amsema - Agadir - Tél.: 05 28 22 23 45

Cachet et signature :